

Qui a besoin d'un visa?

Ai-je besoin d'un visa pour travailler en Allemagne ? Quelles dispositions en matière de visa sont valables dans mon cas si je souhaite étudier ou suivre une formation en Allemagne ? Ce sont les premières questions que se posent les personnes qui cherchent un emploi en Allemagne ou prévoient d'y effectuer une partie de leur carrière. En résumé, la nécessité et le type de visa dépendent de votre pays d'origine et des qualifications professionnelles dont vous disposez.

Ressortissants des pays de l'Union européenne ou de l'AELE

Si vous êtes un citoyen ou une citoyenne de l'UE bénéficiaire du droit à la libre circulation, vous avez accès au marché du travail allemand sans restriction. Vous ne nécessitez pas de visa ou de permis de séjour pour entrer ou pour travailler en Allemagne. Il en va de même si vous venez d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse (États de l'AELE).

Ressortissants de pays tiers (État non membre de l'UE ou de l'AELE)

Les ressortissants de l'Australie, d'Israël, du Japon, du Canada, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis peuvent aussi entrer en Allemagne sans visa et demander un permis de séjour pour pouvoir travailler en Allemagne avant de commencer un emploi. À condition d'être ressortissant d'un de ces pays, vous pouvez vous adresser directement aux services des étrangers de votre ville, même si vous êtes déjà en Allemagne. Si vous souhaitez débiter une activité professionnelle peu après votre arrivée en Allemagne, il est conseillé de déposer une demande de visa correspondant avant d'arriver.

Tous les ressortissants d'États tiers doivent déposer une demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat accrédités avant d'arriver en Allemagne.